



CROZES  
HERMITAGE

# **PROCES-VERBAL**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU LUNDI 3 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt quatre et le 3 juin à 19 h, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MONTAGNE Jean-Michel, Maire,

**Présents :**

Mmes-Mrs MONTAGNE Jean-Michel, BUSCHE Chantal, GAILLARD Jimmy, DELHOME Gabriel, ROCHE Matthieu, PERRAULT Teddy, BONNARDEL Cécile, BERNE Williams, PELLEGRINI Aurélie, CAILLET Jérôme, MILIA Céline, ARNAUDON Sabine, PARA Brice.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme Céline MILIA est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**ASSEMBLEE**

Approbation du procès-verbal du 9 avril 2024

Le procès-verbal du Conseil Municipal, réuni le 9 avril 2024, est approuvé à l'unanimité.

**12-2024 – REMBOURSEMENT DE FRAIS A M. MONTAGNE Jean-Michel**

---

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2123-19 relatif aux indemnités de représentation du maire ;

**Considérant** que l'organe délibérant peut décider de rembourser des frais d'avance faite par M. le maire, Jean-Michel MONTAGNE.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de donner son accord pour le remboursement des frais engagés à Monsieur Jean-Michel MONTAGNE d'un montant 149.75 €.

**13-2024 - ARCHE AGGLO : Validation du projet pour les travaux de rénovation et d'extension de l'école élémentaire « la Marelle »**

---

**Décision reportée au conseil municipal du 24 juin 2024**

---

## QUESTIONS DIVERSES :

---

- Par rapport au vidéoprojecteur à voir pour un supplément à la location de la salle le millésime
- L'entreprise LAGUT passe à partir du 4 juin 2024
- Devis pour enrochement du talus vers la route des Pinets = 9 026.59 € HT soit 10 831.91 € TTC. Sera pris sur le budget communal divers.
- Travaux à la micro crèche, normalement début juillet
- SDED : travaux lumineux, commence dernières semaines des vacances scolaires (semaine 42,43)
- Parcelles Pierre Aiguille (B333, B335, B338 et B726) parcelle protégée par rapport à la plante l'Alyssum du Rhône. Proposition d'Arche Agglo pour rachat des terres.  
La cave de tain propose de nous vendre sa parcelle (proposition de 2,50 € le m2) avec les autres parcelles, 30000 € le tout. Pas d'intérêt à la faire .... « Retour à l'employeur » (Arche Agglo). Aspect financier trop élevé pour nous.
- Pour la réhabilitation et extension de l'école. De mi-juin à fin août, appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre. Etude de désamiantage et plomb aura lieu le mercredi 5 juin, raison pour laquelle ne peut pas être voté ce jour et report au prochain CM. Les travaux devront débuter juillet 2025 pour être terminés à la rentrée 2025. (Nouveau local pour le restaurant scolaire + rénovation du bâtiment historique...)
- La machine à pain arrivera mi-juillet
- « Re-école » Projet devrait être opérationnelle septembre 2026. Planning prévisionnel : Consult Archi (juin 2024), printemps d'après les entreprises. La chasse à la demande de subvention est ouverte !! Coût total financier environ 1 722 049.95 € HT soit 2 066 459.94 € TTC.
- Les Eaux de la Veunes installe une fontaine devant la salle le 10 juin 2024.
- Pour micro-crèche, souci pour un bureau pour la directrice. Prêt de la salle des associations, juste coût d'une clé. Lundi 7h15 à 13 h, mardi 10h à 13h et le vendredi 11h15 à 13h45
- Ex-Boulangerie Moras. Demande au domaine de la valeur du bien. Demande pas possible car divisé en 2 parcelles. Ok pour parcelle avec bâtiment mais pas derrière (terrain). Valeur : 8 000€ = frais déjà engendré 8000 € - Parcelle de derrière : 40 000 €, s'engage à faire la démolition.
- Demande de la proprio du S'IMONES (ex le Bistrot des Vins) « d'emprunter » le trottoir pour exposer « des choses et d'autres ». Refus = danger
- Elections européennes du 9 juin 2024 : Scrutateurs Céline MILIA, Eric PREVOST, Gabriel DELHOME, Brice PARA. Manque un accesseur.
- Soirée de folie à la préfecture en suite des élections Jean-Michel à des places (une place !)
- Par rapport aux poids lourds. Abandon de l'idée de gros panneaux lumineux (trop cher). Seront mis doubles panneaux. En cours de la validation de l'arrêté, qui sera précisé « sauf desserte locale (Crozes Hermitage) »
- A reparler en conseil, présentation de « panneau Pocket »
- Refaire une commission fleurissement pour l'olivier, « rhabiller la commune, jardinière et compagnie »
- Revoir pour refaire les listes pour la distribution des millésimes, tracts etc.....
- Horaires de mairie problématiques, difficile à joindre. A voir pour mettre un répondeur. Les horaires ne sont pas les mêmes affichées sur google, à changer.

**La séance est levée à 21h10**

**Céline MILIA**  
Secrétaire de séance

**Jean-Michel MONTAGNE**  
Maire de Crozes Hermitage